

Informations générales



Primaire

ABSENCE ET RETARD

POUR LES ÉLÈVES HÉBERGÉS

Veuillez prendre note que toute absence ou retard d'un élève doit être motivé à l'école. Avant de vous présenter en classe, vous devez vous procurer un billet de retard au secrétariat.

8h15 Début des classes
8h20 Besoin d'un billet pour entrer en classe
8h40 Heure limite pour amener un élève à l'école
10h10 Heure de retour à l'école pour les élèves qui n'étaient pas là à la première période. Possibilité de rentrer jusqu'à 10h30
12h40 Début des classes
12h45 Besoin d'un billet pour entrer en classe
13h00 Heure limite pour amener un élève à l'école
14h10 Heure de retour à l'école pour les élèves qui n'étaient pas là à la première période de l'après-midi. Possibilité de rentrer jusqu'à 14h30
Fin des classes 15h25
Fin des classes le mercredi à 14h00

Nous vous suggérons d'utiliser l'agenda pour nous aviser si l'enfant doit quitter durant la journée.

POUR LES ÉLÈVES EN CENTRE DE JOUR

Veillez déclarer l'absence ou le retard du jeune au secrétariat de l'école au 514-858-3999 avant 8h30. L'élève en retard devra se présenter au secrétariat pour se procurer un billet de retard.

ACCUEIL

Les éducateurs des unités viendront reconduire les jeunes en classe et ils pourront transmettre aux éducateurs les informations importantes dont le titulaire a besoin pour intervenir adéquatement.

S'il y a des informations confidentielles, vous pouvez les communiquer à l'éducateur scolaire responsable du groupe.

AGENDA

Nous utilisons cet outil de communication pour tous les élèves de l'école. L'enseignant ou l'élève y écrit ses leçons et devoirs, y planifie ses travaux, y apprend le respect des échéances et l'autonomie. L'enseignant notera également l'appréciation de la journée pour chaque élève. Pour les adultes, c'est un moyen de communication simple et efficace. Ainsi, parents, éducateurs peuvent noter les rendez-vous dans la semaine. Il est important que les parents et éducateurs le regardent et le signent à chaque jour. L'élève a la responsabilité de le garder propre et en bon état. Merci de vous assurer qu'il reste dans son état initial tout au long de l'année sinon il pourra être remplacé et facturé.

BIBLIOTHÈQUE

Les élèves de l'école Dominique-Savio pourront emprunter des livres à notre bibliothèque située au 3^e étage de l'école. Chaque année, de nouveaux livres s'ajoutent à notre collection et différents types d'ouvrages sont disponibles (albums, documentaires, B.D., romans, livres plurilingues, etc.).

Les élèves sont responsables des livres empruntés. Ils doivent les remettre à temps et éviter de les abîmer et de les perdre. En cas de bris ou de perte, une somme pourrait être facturée aux parents.

BIJOUX ET OBJETS



Pour éviter des problèmes (bris, échanges, vols, ...), nous ne recommandons pas que les élèves apportent des bijoux à l'école. De plus, pour des raisons de sécurité, le port des bijoux est interdit lors des cours d'éducation physique.

Les élèves ne doivent pas apporter d'objets de valeurs (iPod, DS, jeux électroniques, cellulaire...) à l'école. Nous confisquerons automatiquement ces objets et n'assumerons aucune responsabilité quant à la perte, le vol ou le bris de ceux-ci. Les objets non pertinents au travail scolaire sont interdits à moins d'une autorisation spéciale des enseignants ou des éducateurs du scolaire.

CODE DE VIE

Vous trouverez le code de vie de l'école dans les prochaines pages de l'agenda. Veuillez en prendre connaissance.

COLLATION

Selon la politique alimentaire du centre de services scolaire de Montréal, nous vous demandons deux collations saines à l'école avec une faible teneur en sucre. Les élèves ont le droit d'apporter une bouteille d'eau seulement.

CONSOMMATION

Les **casiers** sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. Les autorités scolaires peuvent en tout temps et sans préavis fouiller le casier pour en vérifier le contenu en présence ou non de l'élève.

Il est **interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de l'école ou sur le terrain de l'école** conformément à la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* et lors d'activité scolaire.

Il est **interdit de posséder, de consommer, de distribuer ou de vendre de la drogue ou de l'alcool sur les terrains, dans les locaux ou dans le bâtiment de l'établissement scolaire et lors des activités scolaires.**

Il est **interdit de posséder ou de consommer tout aliment** qui contient de la drogue sur les terrains, dans les locaux ou dans le bâtiment de l'établissement scolaire et lors d'activité scolaire.

L'élève en possession de drogue, d'aliment contenant ou d'alcool sur les terrains, dans les locaux, dans le bâtiment de l'établissement scolaire ou lors d'activité scolaire sera **sanctionné**.

Il **est interdit** de se trouver sur les terrains, dans les locaux ou le bâtiment de l'établissement scolaire et lors d'activité scolaire **sous l'effet de drogue ou d'alcool**.

L'élève sous l'influence de drogue ou d'alcool s'expose à des sanctions.

L'élève en possession de drogue, d'arme blanche ou tout autre objet interdit ou illégal sera référé aux instances policières conformément aux lois applicables.

Il **est interdit de posséder tout accessoire** lié à une drogue sur les terrains, dans les locaux ou dans le bâtiment de l'établissement scolaire et lors d'activité scolaire.

Le protocole de la gestion de l'usage de substance psychoactive de l'école Dominique Savio se trouve sur le site Web de l'école ou sur demande à l'école :

<https://dominique-savio.cssdm.gouv.qc.ca/>

DÉPLACEMENT ET TRANSITION

Les déplacements et les transitions doivent se faire en marchant calmement afin de respecter les apprentissages de chacun.



DEVOIRS, LEÇONS ET SIGNATURE

Bien que nos horaires soient de plus en plus chargés, une attention privilégiée des parents et des éducateurs doit être accordée aux devoirs et aux leçons. Ces apprentissages structurés comptent pour une grande part dans la réussite scolaire des jeunes. Essayons d'être constants, c'est important.

ÉCOLE FERMÉE

Lors de certaines situations (tempête de neige par exemple), le centre de services scolaire de Montréal peut déclarer ses écoles fermées. Il avise alors la population par l'entremise de la radio ou de la télévision. L'information est disponible sur le site du la Centre de services scolaire de Montréal au : <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/>

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

Comme à chaque année, tous les élèves de 4^e et 6^e année vivront des épreuves obligatoires du Ministère de l'éducation. Ces épreuves compteront pour 20% du résultat final.

Les dates et les heures de passation de l'épreuve doivent être respectées rigoureusement, selon l'horaire qui vous sera précisé en cours d'année.

Les consignes du Ministère de l'éducation sont claires : aucun motif ne saurait justifier une absence à une épreuve ministérielle unique et obligatoire, sauf pour des motifs très sérieux où vous devez contacter rapidement la direction de l'école pour discuter de la situation. Il est à noter qu'un voyage, une activité sportive ou culturelle durant ces dates de passation ne saurait justifier une absence à une épreuve obligatoire et par conséquent, l'élève obtiendrait « 0 » comme résultat.

Nous comptons sur votre grande collaboration afin de prioriser la passation de ces épreuves obligatoires.

GESTION DES PLAINTES

Lorsque vous avez des questionnements ou êtes en désaccord avec une décision, nous vous invitons à parler dans un premier temps avec la personne concernée. Si vous n'arrivez pas à une entente, contactez la direction.

HABILLEMENT

Dès que le froid s'installe et que la neige arrive, les élèves doivent être habillés convenablement lors des récréations. **Les pantalons de neige et les bottes sont obligatoires en hiver.** Il est important qu'ils soient habillés selon la saison.



Vous pouvez vous référer à la politique du code vestimentaire dans les pages suivantes.

HORAIRE DES ÉLÈVES

Accueil 8h15 à 8h35

8h35 à 9h50

Récréation 9h50 à 10h10

10h10 à 11h25

Diner 11h25 à 12h40

Accueil 12h40 à 12h45

12h45 à 14h50

Récréation de 14h00 à 14h10

14h10 à 15h25



MATÉRIEL SCOLAIRE

S'assurer d'avoir le matériel nécessaire pour se présenter à l'école afin d'être fonctionnel. Les objets inutiles aux apprentissages seront confisqués et remis aux parents et/ou éducateurs.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Les objets « trouvés » sont déposés dans une boîte transparente prévue à cet effet à côté du bureau des éducateurs scolaires. Avant de déposer, on vérifie s'il y a un nom inscrit dessus. Dans le cas, on remet l'objet à son propriétaire. Il est donc avantageux de marquer ses effets et ses vêtements. À noter que si un bijou ou un objet de valeur est retrouvé, il sera conservé au secrétariat.

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE ET PLAN DE LUTTE

Vous trouverez le plan d'engagement de l'école ainsi que le plan de lutte à l'intimidation et la violence sur le site Web de l'école ou sur demande à l'école :

<https://dominique-savio.cssdm.gouv.qc.ca/>

RETOUR À L'UNITÉ

Les élèves qui retournent à l'unité pourront **réintégrer à la prochaine période** selon l'horaire du jeune. Les heures de retour sont : 10h10, 12h40 et 14h10.

UTILISATION DES PORTES

Les élèves en centre de jour doivent toujours utiliser la porte de l'administration pour leur arrivée et leur sortie de classe.